



Madrid, le 5 juin 2024

CIRCULAIRE ICCAT # 05747/ 2024

OBJET : 24^e REUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) - RÉSERVATION D'HÔTEL ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE VISA

Comme suite à la circulaire de l'ICCAT n°4003 du 30 avril 2024, je souhaiterais vous fournir des informations supplémentaires concernant les réservations d'hôtel et les exigences en matière de visa, en vue de la 24^e réunion extraordinaire de la Commission. La réunion aura un format hybride et se tiendra au [Parklane Hotel](#), Limassol (Chypre), du 11 au 18 novembre 2024.

Veuillez noter que la **Sous-commission 1 se réunira également à Chypre les 9 et 10 novembre 2024**. L'ordre du jour de cette réunion sera communiqué ultérieurement, étant donné qu'elle sera considérée comme une session supplémentaire de la Sous-commission 1 lors de la réunion annuelle.

De plus amples informations sur le lieu de la réunion et les tarifs spéciaux pour les réservations d'hôtel sont désormais disponibles [ici](#). Les tarifs spéciaux d'hôtels ne seront disponibles que si vous réservez par l'intermédiaire de l'agence locale, TOPKINISIS, qui a mis au point un formulaire de réservation d'hôtel spécifique disponible [ici](#).

Des informations pertinentes concernant l'entrée à Chypre et les **exigences en matière de visa** peuvent être trouvées [ici](#).

Je souhaiterais vous rappeler que, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 20-09), des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et d'hébergement **d'un délégué** par Partie contractante en développement. Les demandes doivent être transmises au Secrétariat de l'ICCAT (ICCAT-Travel@iccat.int) avant le **4 octobre 2024** à 16h30 (heure de Madrid). Les demandes reçues après la date limite **ne seront pas prises en compte**. Le formulaire d'invitation à la réunion de la Commission nécessaire pour solliciter une aide financière peut être téléchargé [ici](#). Le formulaire doit être entièrement rempli pour que le paiement puisse être effectué. L'aide financière ne sera accordée que si les conditions stipulées dans les [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#) sont strictement respectées.

Veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION:

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :

E. Penas Lado

Président du COC :

D. Campbell

Première vice-Présidente :

Z. Driouich

Président du PWG :

N. Ansell

Deuxième vice-Président :

R. Chong

Présidente du STACFAD :

D. Warner-Kramer

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS :

C. Brown

– **Chefs de délégation**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes**

– **Observateurs, FAO/DOALOS, ORGP ; – Ambassades**

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 30 avril 2024

CIRCULAIRE ICCAT n° 04003 / 2024

OBJET : 24e REUNION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)

Au nom du Président de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de vous informer que l'Union européenne accueillera la 24e réunion extraordinaire de la Commission. La réunion aura un format hybride et se tiendra à l'[Hôtel Parklane](#), Limassol, Chypre, du 11 au 18 novembre 2024.

Les **ordres du jour provisoires** respectifs de cette réunion et de celles des organes subsidiaires de la Commission, ainsi que le **calendrier provisoire**, seront publiés sur la [page web de l'ICCAT](#) au fur et à mesure de leur disponibilité. Les informations relatives aux exigences en matière de visa, à l'inscription à la réunion et à la réservation d'hôtel seront bientôt diffusées et affichées sur le [Site web de l'ICCAT](#).

Veuillez noter que la liste de distribution par courrier est limitée. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir diffuser cet avis parmi les membres potentiels de votre délégation.

Conformément à la [Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 14-14 sur l'établissement d'un Fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT \(Rec. 20-09\)](#), des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et d'hébergement d'**un délégué** par Partie contractante en développement. Les demandes doivent être transmises au Secrétariat de l'ICCAT (ICCAT-Travel@iccat.int) avant le **4 octobre 2024** à 16h30 (heure de Madrid). Les demandes reçues après la date limite **ne seront pas prises en compte**. Le formulaire d'invitation à la réunion de la Commission nécessaire pour solliciter une aide financière peut être téléchargé [ici](#).

Le formulaire doit être entièrement rempli pour que le paiement puisse être effectué. L'aide financière sera fournie si les conditions stipulées dans les [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#) sont rigoureusement respectées.

Je souhaiterais également rappeler à toutes les Parties contractantes la décision prise par la Commission selon laquelle tous les documents ne dépendant pas de l'avis du SCRS devraient être soumis un mois avant l'ouverture de la réunion (**11 octobre 2024**) et les propositions nécessitant l'avis scientifique le plus récent disponible, au moins une semaine avant la réunion (**3 novembre 2024**), dans la mesure du possible. Des informations supplémentaires concernant la soumission et la distribution des documents seront envoyées dans une circulaire séparée.



COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer le Secrétariat, avant le **30 septembre 2024**, de la liste provisoire des noms et postes des délégués qui participeront à la réunion en personne en tant que membres de votre délégation. Ces informations sont essentielles pour que le Secrétariat puisse adapter en temps utile la logistique nécessaire à la réunion.

Veillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :

E. Penas Lado

Président du COC :

D. Campbell

Première vice-Présidente :

Z. Driouich

Président du PWG :

N. Ansell

Deuxième vice-Président :

R. Chong

Présidente du STACFAD :

D. Warner-Kramer

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS :

C. Brown

- **Chefs de délégation**

- **Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes**

- **Observateurs, FAO/DOALOS, ORGP**

- **Ambassades**